

Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Annaba
Sous-Direction Fonctions Support
Département Achats et Logistique

Avis D'Appel D'Offres National Ouvert avec exigences de capacités minimales
N° 08/2026

Un avis d'appel d'offres national ouvert **avec exigences de capacités minimales** est lancé par la direction opérationnelle des Télécommunications d'Annaba pour la conclusion d'un marché portant sur le projet « **réalisation des travaux de maintenance et développement de la canalisation pour le réseau FTTx** »

Éligibilité des candidats :

Le présent appel d'offres national ouvert est destiné aux entreprises titulaires d'un registre de commerce comportant notamment les activités de génie civil, travaux publics, bâtiment, hydraulique, voirie et réseaux divers (VRD), ressources en eau ainsi que les infrastructures passives de télécommunications, disposant des capacités techniques, financières et humaines requises pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres et justifiant d'attestations de bonne exécution relatives à des prestations similaires.

NB : En cas de groupement d'entreprises, le certificat de qualification la plus élevée sera retenu pour l'évaluation des offres, et son titulaire devra être désigné chef de file du groupement, sous peine de rejet.

Les représentants des sociétés intéressées sont invités à se présenter, munis du cachet de l'entreprise, afin de retirer le cahier des charges à l'adresse ci-après :

EPE-Algérie Télécom-SPA-
Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Annaba
Sous-Direction Fonctions Support
Département Achats et Logistique
Adresse : Boulevard Bouzered Hocine - Annaba

Contre le versement auprès de la banque BNA, Agence 482 Annaba d'un montant de cinq mille dinars algériens (**5 000,00DA**), non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie au compte bancaire : n°**001004820300000079/57**

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

Les offres doivent être composées :

- 1- D'un dossier administratif**
- 2- D'une offre technique**
- 3- D'une offre financière**

Les candidats doivent insérer le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière dans des enveloppes séparées et fermées, en indiquant sur chaque enveloppe, la dénomination du soumissionnaire, la référence et l'objet de l'appel d'offres national ouvert ainsi que, sur chaque pli correspondant, la mention « **Dossier Administratif** », « **Offre Technique** » et « **Offre Financière** ».

Les trois (03) enveloppes sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, sans aucun signe d'identification du soumissionnaire, comportant uniquement les mentions suivantes :

EPE-Algérie Télécom-SPA-
Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Annaba
Appel Offres National Ouvert avec exigences de capacités Minimales
N° 08/AT/DOT23/SDFS/DAL/2026

« Réalisation des travaux de maintenance et développement de la canalisation pour le réseau FTTx »

« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La durée accordée pour la préparation des offres est de **quinze (15) jours calendaires** à partir de la date de la première parution du présent avis dans la presse nationale, dans le site web officiel d'Algérie Télécom : www.algeriatelecom.dz et sur le bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public(BOMOP) : www.bomop.anep.dz

La date et heure limites de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres de **08h00 à 13h00**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.